







Table des matières

En quoi consistent les encouragements fiscaux pour la RS&DE?	2
Comment la SR&DE s'applique-t-elle au secteur de la construction?	2
Quel montant pouvez-vous obtenir?	3
Simplifier le processus de demande	3
Études de cas — Demandes produites par Invennt qui ont connu du succès	4
Ou'attendez-vous?	5

Avant-propos

Dans le but de promouvoir et de stimuler l'innovation et l'investissement dans l'industrie, Innovations en construction-Canada (ICC) et l'Association canadienne de la construction (ACC) sont heureux d'annoncer un partenariat exclusif avec Invennt pour offrir des services de préparation de demandes de crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) aux entreprises de construction canadiennes. C'est pourquoi notre équipe, en partenariat avec Invennt, a produit ce guide pratique qui explique les crédits d'impôt pour la RS&DE au Canada.

Ce service étant le premier de ce genre offert dans l'industrie, nous encourageons nos membres à produire des demandes d'encouragements fiscaux pour la RS&DE sans le tracas d'avoir à recourir à des experts supplémentaires et à payer les coûts initiaux connexes, permettant ainsi aux membres d'économiser du temps et des ressources. De plus, tout montant que vous recevez au titre de la RS&DE peut être réinvesti pour faire progresser votre entreprise.

Invennt a été choisi comme partenaire de choix pour offrir ce service exclusif en raison de son expertise et de son succès dans la production de demandes pour le compte d'entreprises de construction.

Ce guide a pour but d'expliquer en termes simples les principes régissant les crédits d'impôt pour la RS&DE et de démystifier des incertitudes qui entourent le programme dans l'intérêt de nos membres. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un guide détaillé pour produire une demande, ce guide explique en quoi consistent les encouragements fiscaux pour la RS&DE et comment la SR&DE s'applique au secteur de la construction, et présente des études de cas de demandes qui ont été acceptées.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) administre le programme de la RS&DE ainsi que les fonds qui y sont affectés. Il est donc important que les entreprises puissent obtenir l'aide d'experts pour préparer et produire leurs demandes conformément aux lois fiscales du Canada et au processus de production de demandes établi par l'ARC.

Mary Van Buren

Présidente

Innovations en construction-Canada (ICC) / Association canadienne de la construction (ACC)

En quoi consistent les encouragements fiscaux pour la RS&DE?

Le Canada a lancé le Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) en 1984. Il s'agit d'un programme fédéral qui offre des encouragements fiscaux aux entreprises canadiennes de toutes tailles et de tous les secteurs afin de les encourager à faire de la recherche et du développement (R&D) au Canada. Le programme est administré par l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Les crédits d'impôt pour la RS&DE offerts au Canada visent à inciter les entreprises à entreprendre des projets comportant plus de risques, à investir davantage dans le développement de produits et de procédés techniques et à demeurer concurrentielles sur le marché mondial en s'engageant dans l'innovation et la technologie.

Le programme d'encouragements fiscaux pour la RS&DE offre les deux avantages suivants :

- 1. Vous pouvez regrouper vos dépenses de la RS&DE et les déduire en fonction de votre revenu de l'année en cours ou encore, les conserver et les déduire au cours d'une année ultérieure.
- 2. Vous pouvez obtenir le crédit d'impôt à l'investissement (CII) de la RS&DE et l'utiliser pour réduire votre impôt sur le revenu à payer. Dans certains cas, l'Agence du revenu du Canada (ARC) peut rembourser les CII restants.

Comment la SR&DE s'applique-t-elle au secteur de la construction?

Vous ne le réalisez peut-être pas, mais si vous développez et améliorez des méthodes de construction, des matériaux, des plans et des conceptions, vous effectuez en fait des activités de recherche et de développement (R&D).

Ces activités de R&D peuvent comprendre, entre autres, trouver des méthodes de travail plus faciles, plus sécuritaires ou plus écologiques; développer des procédés novateurs pour surmonter des obstacles; et mettre au point des solutions innovantes en développant de nouveaux matériaux ou de nouvelles structures.

Selon l'ARC, la SR&DE se définit comme suit :

Tout projet qui cherche à:

- Contribuer à l'avancement des connaissances ou des capacités générales
- Apporter une amélioration, même légère, à un procédé, un matériau ou un service qui existe déjà
- Utiliser la science ou la technologie pour reproduire l'effet d'un procédé, d'un matériau, d'un dispositif ou d'un produit existant d'une manière nouvelle ou améliorée
- Créer un procédé ou un service qui contribue à l'avancement des connaissances ou des capacités

Voici quelques exemples:

- Remédier à un problème de mauvaises conditions du sol
- Créer des systèmes spécialisés afin d'améliorer la méthode d'exécution d'un projet
- Développer une solution exclusive pour une structure de stationnement en béton préfabriqué qui réduit le temps et le coût d'exécution de telles structures.



Quel montant pouvez-vous obtenir?

Le montant exact que vous pouvez obtenir au titre de la RS&DE dépend de vos arrangements fiscaux existants et des règles fiscales particulières en vigueur dans votre province de résidence. La plupart des entreprises peuvent s'attendre à recevoir un crédit d'impôt à l'investissement (CII) de 15 à 45 % de leurs coûts admissibles. Ce crédit d'impôt peut être reporté et utilisé pour payer l'impôt exigible dans les années à venir ou peut être perçu sous forme de remboursement d'impôt.

Simplifier le processus de demande

Produire une demande au titre de la RS&DE peut s'avérer un processus intimidant et très embêtant pour les entreprises. Grâce à notre partenariat exclusif avec Invennt, ce processus est simplifié grâce à l'approche rationalisée et systématique qu'utilise ce cabinet de services-conseils pour préparer et produire les demandes.

Le processus de demande que favorise Invennt comporte quatre étapes :

Planification

- Identifier toutes les activités de RS&DE lors d'une première rencontre exploratoire.
- Rencontrer les équipes opérationnelles et les équipes de projet pour compiler les détails et le contenu de la demande.

Préparation et production de la demande

- Analyser toutes les questions techniques de chaque projet de RS&DE.
- Analyser tous les coûts associés à chaque projet de RS&DE.
- Rédiger des textes narratifs pour chaque activité admissible.
- Préparer et produire la demande selon les spécifications de l'ARC.

Suivi auprès de l'ARC

- Après que la demande a été produite, Invennt traitera avec l'ARC et tout gouvernement provincial concerné pour s'assurer que la demande est examinée et finalisée afin que vous puissiez recevoir votre crédit d'impôt le plus tôt possible.
- Fournir tous les documents et renseignements nécessaires à l'ARC le cas échéant.
- Aider à répondre aux questions pouvant survenir et à les régler avec l'ARC.

Conseils continus

• Invennt s'assurera que la prochaine fois que vous présenterez une demande, vous serez prêt et aurez des systèmes en place pour identifier les activités de RS&DE qui sont réalisées par votre entreprise.



Études de cas — Demandes produites par Invennt qui ont connu du succès

Cas 1. Grand entrepreneur international

Au moment où Invennt a présenté la demande de cet entrepreneur multinational bien connu, celui-ci était fortement engagé dans des activités de construction d'usines de traitement des eaux usées pour des municipalités partout au Canada.

L'entreprise devait régulièrement créer des systèmes sur mesure pour régler des situations de mauvaises conditions de sol et étayer les fondations de structures existantes pour éliminer les risques d'affaissement. Les consultants d'Invennt ont rapidement établi que les dépenses engagées par cet entrepreneur pour la création de ces systèmes, parmi une foule d'autres solutions à des problèmes de conception imprévus, étaient admissibles dans le cadre du programme de la RS&DE.

Avec l'aide d'Invennt, l'entrepreneur a pu démontrer à l'ARC que le développement de systèmes de fondations sur mesure – qui réduisent au minimum la reprise de travaux et éliminent les risques d'affaissement – était une amélioration appréciable des méthodes existantes et, par conséquent, constituait des dépenses admissibles en vertu du programme.

Cas 2. Entreprise spécialisée en construction hors chantier

Cette entreprise spécialisée en construction hors chantier avait récemment consacré beaucoup de temps et d'argent au développement d'une structure de stationnement modulaire en béton préfabriqué.

Il est rapidement devenu évident que la solution exclusive mise au point par cette entreprise utilisait des techniques de construction avancées pour produire des aires de stationnement modulaires à portée libre qui dépassaient les normes canadiennes et les spécifications de l'Association canadienne de normalisation. Comme ces structures de stationnement à plusieurs étages pouvaient être montées en une fraction du temps par rapport aux méthodes conventionnelles, la solution préfabriquée a permis de réduire radicalement le temps et le coût pour créer de nouvelles structures de stationnement.

Cela représentait une amélioration appréciable par rapport aux solutions actuellement sur le marché et, par conséquent, les dépenses de développement étaient admissibles en vertu du programme de la RS&DE. En présentant les preuves de cette innovation aux autorités fiscales, y compris le développement d'un nouveau véhicule surbaissé qui réduit le temps de déchargement de 85 %, l'entreprise a pu obtenir un crédit d'impôt considérable au titre de la RS&DE.

Cas 3. Petit entrepreneur en structures d'acier

Un petit entrepreneur en structures d'acier a pris un procédé technique de soudage par points dont l'utilisation était déjà répandue dans l'industrie pétrolière et gazière et l'a mis en application dans le secteur de la construction.

En transférant ce procédé technique à ses propres opérations, l'entrepreneur a été en mesure de réduire considérablement le temps et les coûts associés à la construction de charpentes d'acier tout en respectant les normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité.

Malgré le scepticisme initial de la part des membres de la direction de l'entreprise, Invennt a pu compiler et produire une demande qui démontrait clairement que l'application dans un nouveau contexte d'une technologie déjà établie constituait une amélioration significative du procédé existant. La demande a été acceptée par l'ARC, et l'entrepreneur a réinvesti les fonds dans son entreprise.

Qu'attendez-vous?

Grâce à son expertise et à son bilan éloquent de résultats obtenus dans des demandes de RS&DE produites pour le compte d'entreprises de construction, Invennt a été choisi comme partenaire de choix pour offrir ce service exclusif de préparation de demandes de crédits d'impôt.



Invennt identifie tous les coûts admissibles pour que vous puissiez obtenir l'avantage maximal auguel vous avez droit.



Invennt s'occupe du gros du travail, réduisant ainsi au minimum les efforts que vous devez consacrer à la préparation de la demande.



Les encouragements fiscaux pour la RS&DE peuvent créer une nouvelle occasion pour vous de stimuler vos efforts d'innovation en vous procurant un avantage financier.



Inspirez les équipes chargées de vos opérations en leur révélant à quel point elles font réellement preuve d'innovation.

Prochaine étape — prenez rendez-vous pour une rencontre exploratoire gratuite et sans obligation

Vous ne savez toujours pas dans quelle mesure vos activités ou vos travaux pourraient être admissibles à des encouragements fiscaux pour la RS&DE?

Parlez à l'équipe d'Invennt ou prenez rendez-vous pour un examen exploratoire gratuit et sans obligation.

Contactez Invennt

Tim Fitch



tim.fitch@invennt.com

Ben Pritchard



Ben.Pritchard@invennt.com

Avis de non-responsabilité

Toutes les rencontres exploratoires auront lieu avec Invennt, en tant que fournisseur de services privilégié et seule entité responsable de ce programme. Innovations en construction-Canada (ICC) et l'Association canadienne de la construction (ACC) ne sont pas parties à ce programme et ne peuvent être tenues responsables des réclamations liées à la participation des membres d'ICC ou de l'ACC avec Invennt ou à toute rencontre exploratoire, y compris sans s'y limiter, les réclamations liées au contenu discuté, à la confidentialité des informations, à toute entente conclue avec Invennt pour des demandes de RS&DE et à toute interaction entre les membres d'ICC ou de l'ACC et Invennt. ICC et l'ACC ne garantissent aucun résultat à la suite de la rencontre exploratoire avec Invennt et ne garantissent pas que les examens exploratoires avec Invennt donneront lieu à une demande de RS&DE. Le taux de succès publié des examens exploratoires qui ont donné lieu à des demandes de RS&DE est fondé sur le taux de succès antérieur d'Invennt et ne reflète pas nécessairement les résultats futurs.

Ni ICC, ni l'ACC, ni aucun de ses employés, administrateurs, dirigeants, représentants, membres ou sous-traitants ne peuvent être tenus responsables de tout dommage direct, indirect, spécial, consécutif, punitif ou autre (y compris, sans s'y limiter, les pertes financières, la perte de données, la perte de bénéfices, la perte d'occasions d'affaires et les pertes d'exploitation) découlant de l'utilisation ou de l'incapacité d'utiliser ce service/programme. d'une rencontre exploratoire ou du contenu, des informations ou des conseils fournis à cette fin.

